

Ça s'est passé un 5 avril :

2001 : Un routier en prison suite à la morts d'immigrés clandestins. Un chauffeur néerlandais a été condamné à 14 ans de prison pour son rôle dans la mort de 58 immigrants clandestins chinois.

ASH : Suicides en prison : le rapport Albrand "modifié" fait des vagues

La section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) a demandé, jeudi 2 avril, "la constitution d'une commission d'enquête indépendante placée sous l'égide du contrôleur général des lieux de privation de liberté", à la suite de la décision du Dr Louis Albrand de boycotter la remise à la Chancellerie de son rapport sur la prévention du suicide en milieu carcéral.

http://www.ash.tm.fr/front/flash.php?Flashv2_id=13350#ancre13350

Lien Social du 2 avril 2009 : Dossier : Quand les travailleurs sociaux agissent en réseau

Entretien avec Ph. Dumoulin, directeur général adjoint de l'IRTS du Nord/Pas de Calais

http://www.lien-social.com/spip.php?article2819&id_groupe=3

Le Monde.fr : 920 psychologues vont quitter l'AFPA pour le Pôle emploi

Ce sont finalement 920 personnes, pour l'essentiel des psychologues, qui vont quitter l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour rejoindre Pôle emploi, indique un rapport réalisé par les directeurs de l'AFPA et de Pôle emploi, Philippe Caïla et Christian Charpy, transmis aux partenaires sociaux vendredi 3 avril. Il sera présenté au comité central d'entreprise et au bureau de l'AFPA, les 8 et 9 avril.

http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2009/04/04/920-psychologues-vont-quitter-l-afpa-pour-le-pole-emploi_1176677_3224.html#ens_id=1115932

OASIS: Emplois fermés : une ouverture timide

"Sans papiers, mais pas sans voix » par GISTI

« Il y a dix ans, le cabinet de consultants Brunhes remettait au gouvernement Jospin un rapport faisant observer que 7 millions d'emplois étaient fermés aux étrangers non communautaires, soit 30 % de l'ensemble des emplois : une cinquantaine de professions du secteur privé soumises à une condition de nationalité, une trentaine réclamant la possession d'un diplôme français, et près de 5,2 millions étant des emplois de titulaires dans les trois fonctions publiques, sans oublier les emplois proposés par les principaux organismes et entreprises publics. De cet état des lieux, on ne fit rien. Le même sort fut réservé au premier rapport [1] élaboré par le Groupe d'étude sur les discriminations mis en place par Martine Aubry, alors ministre de l'emploi, en mars 2000. »

« Le Sénat a adopté, le 11 février 2009 une proposition de loi présentée par les membres du Parti socialiste, apparentés et rattachés, « visant à supprimer les conditions de nationalité qui restreignent l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions libérales ou privées ». Il aura fallu du temps pour que cette première étape soit franchie « au nom de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des travailleurs », comme le dit à juste titre l'exposé des motifs. »

<http://www.travail-social.com/spip.php?article780>